



DÉCLARATION LIMINAIRE
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL)
DU 11 JANVIER 2023

Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ont considéré la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2023 !

Alors, quand le ministre et la DG se félicitent de supprimer seulement 850 emplois à la DGFIP, s'agit-il d'une touche d'humour tout à fait déplacée ou d'une vraie provocation ? D'autant que, moins nous sommes nombreux, plus une suppression d'emploi fait mal ! C'est montrer bien peu de considération envers les collègues et ce que devraient être nos missions de service public.

Faudrait-il applaudir lorsque la DG estime unilatéralement à 2000 emplois temps pleins (ETP) les gains de productivité liés à la suppression de la TH sur les résidences principales, à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, au recours à l'intelligence artificielle, au NRP, au zéro cash, à l'API management (interface de programmation), à GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers), à l'E-enregistrement, au Foncier innovant... Les collègues apprécieront de savoir qu'en plus de remettre en cause nos missions, la DG estime que les agents n'auraient plus grand-chose à faire !

S'il nous était donné les moyens de réaliser pleinement toutes nos missions, il n'y aurait plus besoin de recourir à tous ces cabinets privés de conseils, d'externaliser des missions comme auprès des buralistes ou d'embaucher des contractuels précaires en lieu et place de fonctionnaires assermentés !

La DG continue de remettre en cause tout notre réseau de proximité de pleine compétence. Avec, entre autres, un recentrage sur les services à compétence nationale, les directions nationales et spécialisées, c'est en fait 1352 suppressions d'emplois qui frappent toutes les directions départementales et régionales ! Quant à la démétropolisation, elle a entraîné la relocalisation de 618 emplois sans mission de service direct à la population locale.

Une fois encore, les catégories B et C paient un lourd tribut dans ces suppressions d'emplois puisqu'elles supportent au final 25 % et 70 % des suppressions.

Vous nous proposez de réunir aujourd'hui le Comité Social d'Administration Local alors que le règlement intérieur type ne sera présenté et soumis à concertation en Conseil Supérieur de la Fonction Publique que le 30 janvier 2023.

Malgré les affirmations de la DGAFP, la CGT conteste toute légitimité à la réunion d'aujourd'hui et aux décisions qui pourraient y être prises. La fonction publique nous a habitués à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la première fois qu'une instance se déroule en dehors de tout cadre légal !

C'est vrai qu'avec un décret publié le 20 novembre 2020, il n'était pas facile d'anticiper la situation !!!

Le département de la Nièvre subit 5 suppressions d'emplois en 2023. **Compte tenu de ces suppressions, la situation des emplois dans notre département est de - 17,7 au 1^{er} janvier 2023.**

Détail des suppressions d'emplois par service 2023	
Direction	+1 AFIPA
	-1 IDIV CN
SIP de Clamecy	-1 IDIV HC
SIP Nièvre	-1 B
	-3 C
SGC Cosne sur Loire	-1 C
CDIF transfert de la DDT* pour la taxe d'urbanisme	+1 B

* : Direction Départementale des Territoires

Répartition des suppressions par grade					
Grades	A+			C	Total
Evolution	+1 AFIPA	-1 IDIV HC	-1 IDIV CN	-4	-5

Détail des redéploiements d'emplois		
Lutte contre la fraude	SIP Nièvre	- 1 B
	PCRP	+ 1 B
Redéploiement internes (à la discrétion du Directeur)	SIE Nièvre	- 3 B
	SGC de Cosne	+ 1 B
	Trésorerie Nevers Hôpital et Amendes	+ 1 B
	Services de Direction	+ 1 B - 1 A
	CDL	+ 1 A
Redéploiement d'emplois issus du NRP au 1 ^{er} janvier 2023	Trésorerie de Saint Pierre le Moutier	- 1 A - 1 B
	SGC Nevers	+ 1 B
	CDL	+ 1 A
	SIP de Clamecy	- 2 B - 4 C
	SIP Nièvre	+ 2 B + 4 C